

Décret de la convention nationale du 11 avril 1793 l'an second de la république française qui défend la vente du numéraire sous peine de six années de fers et déclare qu'aucuns achats ventes traités conventions ou transactions ne pourront désormais contenir d'obligation autrement qu'en assignat

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Décret de la convention nationale du 11 avril 1793 l'an second de la république française qui défend la vente du numéraire sous peine de six années de fers et déclare qu'aucuns achats ventes traités conventions ou transactions ne pourront désormais contenir d'obligation autrement qu'en assignat / Convention nationale

Auteur(s) : France Convention nationale

Adresse bibliographique : Paris : Imp. nationale, 1793

Description matérielle : 1 vol. (8 p.) ; 26 cm